

## QU'EST-CE QUE LA CES ?

**LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS (CES)** EST CRÉÉE EN 1973 POUR REPRÉSENTER ET PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS AU NIVEAU EUROPÉEN. ELLE EST CONSTITUÉE DE 88 CONFÉDÉRATIONS SYNDICALES NATIONALES RÉPARTIES SUR 37 PAYS ET DE DIX FÉDÉRATIONS SYNDICALES EUROPÉENNES. LA CES EST RECONNUE PAR L'UNION EUROPÉENNE, LE CONSEIL DE L'EUROPE ET L'ASSOCIATION EUROPÉENNE DE LIBRE ÉCHANGE COMME UNIQUE ORGANISATION SYNDICALE INTERPROFESSIONNELLE REPRÉSENTATIVE DES TRAVAILLEURS. LE TRAITÉ DE MAASTRICHT GARANTIT CE STATUT OFFICIEL (1992).



# ***LA VOIX DES TRAVAILLEURS EUROPÉENS***

Confédération européenne des syndicats  
Boulevard du Roi Albert II, 5  
B - 1210 Brussels  
[www.etuc.org](http://www.etuc.org)

L'Europe a progressivement joué un rôle grandissant dans des domaines de la plus grande importance pour les travailleurs. C'est pourquoi les syndicats européens ont été amenés à s'unir pour parler d'une seule voix afin de peser dans le processus décisionnel de l'Union européenne (UE). La nécessité d'agir ensemble s'est révélée plus impérieuse depuis le déclenchement de la crise économique et financière en 2008.

## **PARLER D'UNE SEULE VOIX POUR CONSTRUIRE L'EUROPE SOCIALE**

L'objectif du syndicat européen est de mettre l'Europe sociale au coeur des priorités des politiques européennes.

La CES œuvre pour une Union européenne à forte dimension sociale qui privilégie les intérêts et le bien être des travailleurs. Elle promeut le modèle social européen qui a permis de faire de l'Europe une région du monde prospère et compétitive.

## **DES PRIORITÉS ORIENTÉES VERS L'EMPLOI DE QUALITÉ ET LE RENFORCEMENT DU MODÈLE SOCIAL EUROPÉEN**

La CES opère dans des domaines essentiels pour le monde du travail dans l'UE et au-delà. Elle défend des valeurs sociales fondamentales, telles que la solidarité, l'égalité et la cohésion. Ce qui inclut :

- Le droit à des emplois de qualité ;
- Le droit à un niveau élevé de protection sociale ;
- L'égalité hommes - femmes ;
- L'égalité des chances pour tous ;
- L'inclusion et la cohésion sociales ;
- Le droit à la santé et la sécurité au travail ;
- Le droit à la libre circulation des travailleurs européens associée à l'égalité de traitement et à la protection sociale ;
- Le droit à des services d'intérêt général accessibles à tous ;
- Des normes européennes harmonisant la législation sociale nationale vers le haut ;
- Des politiques actives pour faire face aux défis climatiques ;
- La promotion des principes du modèle social européen dans d'autres parties du monde.

Le dernier congrès d'Athènes a adopté un manifeste qui fixe les priorités pour trouver une sortie de crise par le haut. Dans ce manifeste, la CES exprime son inquiétude face à la dégradation de la situation économique et sociale aggravée par le renflouement des économies en détresse et les mesures d'austérité. Le manifeste d'Athènes appelle les décideurs européens à un changement de cap urgent pour éviter de mettre les pays et les populations davantage en danger. <http://www.etuc.org/a/4546>



La CES n'a cessé de se développer depuis sa création en 1973. Elle compte aujourd'hui 88 confédérations syndicales nationales réparties dans 37 pays ainsi que dix fédérations syndicales européennes.

## UNE ORGANISATION AU FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

La CES détermine ses politiques de manière totalement indépendante grâce à son congrès et son Comité exécutif.

- Le **congrès** consiste à définir la politique générale de l'organisation. Il se réunit tous les quatre ans et se compose de délégués des confédérations nationales et des fédérations syndicales européennes. Il élit les membres du Comité exécutif, le président, le secrétaire général, deux secrétaires généraux adjoints et quatre secrétaires confédéraux. Le dernier congrès a eu lieu à Athènes en mai 2011. Ce congrès s'est tenu dans un contexte d'une crise économique et financière extrêmement grave. Dans un manifeste adopté lors du congrès d'Athènes, la CES a rappelé son opposition aux mesures d'austérité et a demandé un changement de cap urgent en avançant une série de propositions.
- Le **Comité exécutif** se compose de représentants d'organisations affiliées proportionnellement à leur nombre d'adhérents. Il se réunit quatre fois par an. Il peut adopter des prises de position communes et convient des moyens d'action pour soutenir ses revendications. Si nécessaire, les décisions peuvent être prises par une majorité qualifiée des deux tiers. Le Comité exécutif peut également décider du mandat et de la composition des délégations qui négocient avec les organisations patronales européennes.
- Le **Comité de direction** décide des mesures de mise en oeuvre des politiques adoptées par le Comité exécutif. Il se réunit huit fois par an.
- Le **secrétariat** gère les activités courantes de la CES. Il est responsable des relations avec les institutions européennes et les organisations d'employeurs. Il propose et planifie les actions syndicales européennes et il est en charge du fonctionnement interne de la CES.



Bernadette Ségol  
Secrétaire générale



Józef Niemiec  
Secrétaire général adjoint



Patrick Itschert  
Secrétaire général adjoint



Claudia Menne  
Secrétaire confédérale



Veronica Anna-Maria Nilsson  
Secrétaire confédérale



Luca Visentini  
Secrétaire confédérale



## UNE ORGANISATION PLURALISTE ET UNIFIÉE

La CES est une organisation unitaire et pluraliste, représentative de l'ensemble du monde du travail au niveau européen.

- **Les confédérations syndicales nationales.**

La CES comprend 88 organisations nationales représentant 37 pays.

- **Les fédérations syndicales européennes.**

Dix fédérations syndicales européennes sont affiliées à la CES. Elles représentent les travailleurs de différents secteurs, du journalisme à la métallurgie en passant par les services, la police, etc.

Les fédérations syndicales sont responsables du dialogue social européen au niveau sectoriel. Les comités sectoriels débattent des questions propres à leur domaine et peuvent s'accorder sur un large éventail d'initiatives.

- **Les conseils syndicaux interrégionaux (CISR).**

Fondés à partir de 1976, les CISR sont des structures permettant la collaboration transfrontalière des syndicats de plusieurs pays dont l'objectif est de défendre l'intérêt des travailleurs.

- **Les comités d'entreprise européens (CEE).**

Adoptée le 22 septembre 1994, la directive sur les comités d'entreprise européens (CEE) a donné à des millions de travailleurs de l'Union européenne le droit d'être informés et consultés sur les décisions de leur entreprise au niveau européen, par le biais de leurs représentants au sein des CEE. La directive sur les CEE s'applique aux entreprises comptant au moins 1 000 travailleurs et dont 150, au minimum, travaillent dans deux États membres ou plus. Il existe plus de 1 000 CEE couvrant des milliers de travailleurs au sein de l'UE. Ils sont présents dans de nombreux secteurs : métallurgie, industrie chimique, secteur de l'alimentation, etc. Base de données sur les CEE : [www.ewdb.eu](http://www.ewdb.eu) (uniquement en anglais)

- **Les groupements d'intérêt.**

Une série de structures existent pour représenter les intérêts de certaines catégories de travailleurs. Ces structures sont étroitement liées aux activités de la CES.

- Le comité Femmes

Des représentantes de toutes les organisations membres et de toutes les organisations ayant un statut d'observateur siègent au sein de ce comité. Il est représenté au congrès et au Comité exécutif. Le comité Femmes oeuvre essentiellement pour l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

- Le comité Jeunes

Le comité Jeunes a été mis en place afin de prendre en considération les problématiques des jeunes travailleurs. Organe d'autant plus importante en raison du chômage et de la précarisation qui frappent tout particulièrement les jeunes. Le comité Jeunes dispose d'une structure et de statuts propres.

– La Fédération européenne des retraités et des personnes âgées (FERPA)

La FERPA est aujourd'hui l'organisation la plus représentative des retraités et des personnes âgées en Europe. Elle oeuvre pour une meilleure protection sociale, concernant notamment les pensions, les soins de santé, la lutte contre l'exclusion sociale et contre la pauvreté.. <http://ferpa.etuc.org/>

– EUROCADRES

Le Conseil des cadres européens EUROCADRES est l'organisation qui les représente dans tous les secteurs de l'industrie, des services publics et privés et des administrations. EUROCADRES intervient dans toutes les questions intéressant les cadres (emploi, libre circulation, égalité des chances, etc). [www.eurocadres.org](http://www.eurocadres.org)

• **L'Institut syndical européen (ETUI).**

L'Institut syndical européen (European Trade Union Institute, ETUI) est le centre indépendant de recherche et de formation de la CES. L'ETUI met ses compétences - acquises notamment dans le cadre de ses réseaux académiques, universitaires et d'experts - au service de la défense des intérêts des travailleurs au niveau européen et au renforcement du volet social de l'Union européenne. [www.etui.org](http://www.etui.org)

**etui.**  
european trade union institute



# COMPOSITION ET ORGANISATION DE LA CES

## ORGANISATIONS MEMBRES DE LA CES

### CONFÉDÉRATIONS SYNDICALES NATIONALES

<b>Pays</b>	<b>Organisations</b>
Allemagne	DGB
Andorre	USDA
Autriche	OGB
Belgique	CSC / FGTB / CGSLB
Bulgarie	CITUB / PODKREPA
Chypre	TURK-SEN / DEOK / SEK
Croatie	SSSH / NHS
Danemark	LO / AC / FTF
Espagne	UGT / CCOO / ELA-STV / USO
Estonie	EAKL / TALO
Finlande	SSTK / SAK / AKAVA
France	CFDT / UNSA / CFTC / FO / CGT
Grèce	GSEE / ADEDY
Hongrie	LIGA / MszOSz / MOSz / ASZSZ / SZET / ESZT
Irlande	ICTU
Islande	BSRB / ASI
Italie	CISL / UIL / CGIL
Lettonie	LBAS
Liechtenstein	LANV
Lituanie	LDF / LDS / LTCU
Luxembourg	LCGB / OGBL
Malte	CMTU / GWU / For.UM
Monaco	USM
Norvège	LO / YS / UNIO
Pays-Bas	VCP / CNV / FNV
Pologne	NSZZ Solidarnosc / OPZZ / FZZ
Portugal	UGT / CGTP
République Tchèque	CMKOS
Royaume-Uni	TUC
Roumanie	CSDR / BNS / CNSLR FRATIA / CARTEL ALFA
San Marino	CDLS / CSDL
Serbie	Nezavisnost / CATUS
Slovaquie	KOZ-SR
Slovénie	ZSSS
Suède	SACO / LO / TCO
Suisse	Travail Suisse / SGB-USS
Turquie	KESK / DISK / HAK-IS / TURK-IS

## CONFÉDÉRATIONS SYNDICALES NATIONALES (AVEC STATUT D'OBSERVATEUR)

<b>Pays</b>	<b>Organisations</b>
Macédoine	(FYROM) SSM / KSS
Bosnie et Herzégovine	CTUBiH
Monténégro	CTUM / UFTUM

## FÉDÉRATIONS SYNDICALES EUROPÉENNES

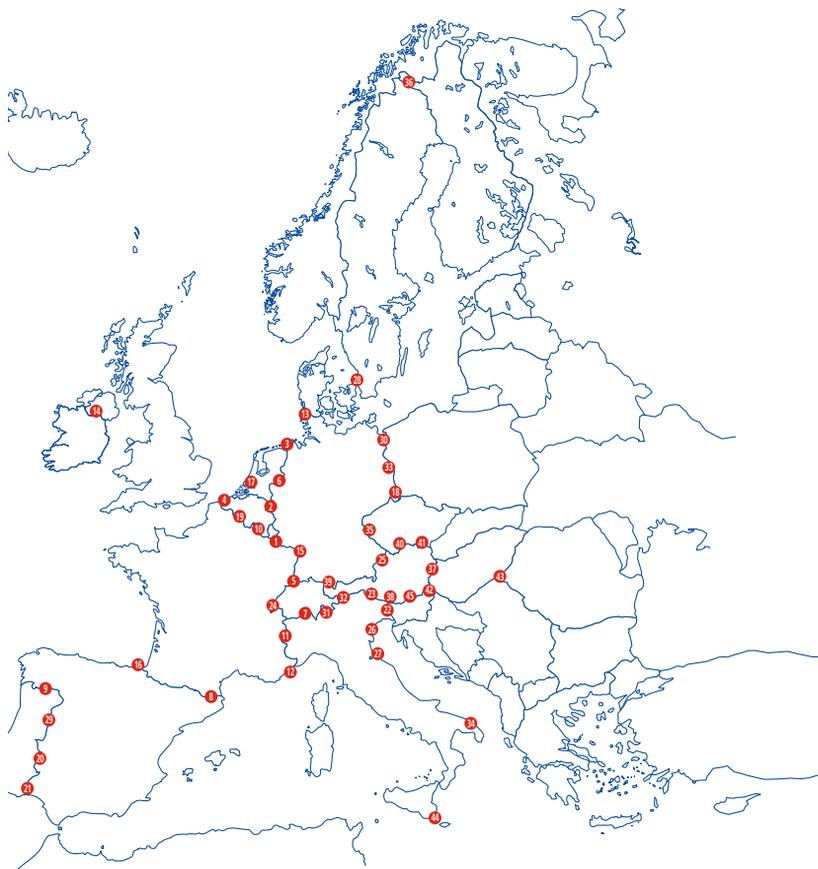
EAEA – Alliance européenne des médias et du spectacle
EUROCOP – Confédération européenne de la police
FETBB – Fédération européenne des travailleurs du bois et du bâtiment
EFFAT – Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme
FEJ – Fédération européenne des journalistes
IndustriAll – Fédération européenne des syndicats des travailleurs de l'industrie et métallurgie
EPSU – Fédération syndicale européenne des services publics
ETF – Fédération européenne des travailleurs des transports
CSEE – Comité syndical européen de l'éducation
UNI-EUROPA – Fédération syndicale européenne des services et de la communication

# COMPOSITION ET ORGANISATION DE LA CES

## LES CONSEILS SYNDICAUX INTERREGIONAUX (CSIR)

N°	CSIR/IRTUC	PAYS/COUNTRIES	CONSTITUTION
1	Saar / Lor / Lux / Trier / Westpfalz	D, F, L	1976
2	Maas / Rhein	B, NL, D	1978
3	Weser-Ems / Noordnederland	D, NL	1979
4	Hainaut / Nord-Pas-de-Calais West Vlaanderen / South East England	B, F, UK	1979
5	Dreiländereck / Haut-Rhin / Nordwestschweiz / Südbaden	F, D, CH	1980
6	Rijn / IJssel	D, NL	1980
7	Lombardie / Tessin / Piemonte	I, CH	1982
8	Pyremed / Piremed	F, E, AND	1983
9	Galicia / Norte de Portugal	E, P	1985
10	Interrégionale Syndicale des Trois Frontières	F, L, B	1987
11	Piemonte / Valle d'Aosta / Rhône-Alpes / Arc Lémanique	F, I, CH	1990
12	Provence / Côte d'Azur / Liguria	F, I	1990
13	Landesteil Schleswig / Sønderjylland	D, DK	1991
14	Northern Ireland / Republic of Ireland	UK, IRE	1991
15	Euregio Baden / Bas-Rhin / Südliche Pfalz	F, D	1991
16	Pyrénées Occidentales / Axe Atlantique	E, F	1992
17	Schelde / Kempen	B, NL	1992
18	Elbe / Neisse	D, PL, CZ	1993
19	Charleroi - Namur - Neuchâteau / Champagne - Ardenne	F, B	1993
20	Extremadura / Alentejo	E, P	1994
21	Andalucia / Algarve	E, P	1994
22	Friuli - Venezia - Giulia / Slovenia	I, SL	1994
23	Friuli / Venezia -Giulia / Kärnten	I, A	1994
24	Arc Jurassien	F, CH	1995
25	Interalp	D, A	1995
26	Friuli-Venezia-Giulia / Veneto / Croazia Sudoccidentale	I, Croatie	1995
27	San Marino / Emilia Romagna / Marche	I, S.Marino	1995
28	Øresund	S, DK	1995
29	Castilla - León / Beira Nordeste	E, P	1995
30	Pomerania (Mecklenburg-Vorpommern/Zachodnie Pomorze)	D, PL	1995
31	Lombardia-Sondrio-Grigioni	I, CH	1996
32	Alpes Centrales	I, A, CH	1996

33	Viadrina (Berlin-Brandenburg/Lubuskie))	D, PL	1996
34	Pouilles / Patras	I, GR	1996
35	BoBa (Böhmen / Bayern)	D,CZ	1997
36	Circumpolar North	FIN,S,N	1998
37	Burgenland / Westungarn	A,H	1999
38	Kärnten/Gorenjska/Koróška	A, SL	2002
39	Bodensee	D, A, CH, LI	2002
40	Dunaj / Vltava A,	CZ	2004
41	Jílní Morava / Dolní Rakousko	A, CZ	2006
42	HuSloCro	H, SL, Croatiae	2006
43	DKMT	H,RO,Serbia	2007
44	Sicilia-Malta	I, MT	2007
45	Steiermark-Podravje/Pomurje	A,SL	2009



La mobilité croissante des travailleurs, l'interdépendance des économies, les évolutions climatiques et énergétiques ont profondément modifié le contexte dans lequel les syndicats agissent. Les pays européens font face à des problèmes et à des défis similaires, c'est pourquoi l'action collective européenne est nécessaire. Ces activités sont cruciales pour permettre à l'Europe d'affronter les défis auxquels elle fait face. Afin de peser dans les débats et sur les décisions, la CES dispose de plusieurs leviers d'action : la pression politique, le dialogue social, les mobilisations à grande échelle.

## **INFLUENCER LA PRISE DE DÉCISION EUROPÉENNE**

La CES a un impact sur la législation et les politiques européennes grâce au travail qu'elle effectue en direction du Conseil, de la Commission et du Parlement.

**Conseil européen** : depuis 2001, la CES prend part au Sommet social tripartite. Ce sommet rassemble les partenaires sociaux européens, les chefs d'État et de gouvernement des présidences de l'UE en cours et des deux présidences suivantes ainsi que la Commission. C'est un moyen pour les syndicats de faire entendre leur voix au plus haut niveau décisionnel de l'UE. Des rencontres régulières ont également lieu avec les membres du Conseil.

**Commission européenne** : dans le cadre du traité CE, la Commission doit consulter les partenaires sociaux européens sur toutes les propositions dans des domaines concernant l'emploi et les affaires sociales.

**Parlement européen** : la CES entretient des contacts avec les parlementaires de pratiquement tout l'éventail politique, en particulier par le biais de l'intergroupe syndical. Le Parlement a des pouvoirs croissants, c'est pourquoi il est essentiel que la CES y fasse connaître le point de vue des syndicats et pèse sur le processus législatif européen.

La CES coordonne également la participation des syndicats à plusieurs instances consultatives comme le **Comité économique et social européen**.

**Cour de justice européenne** : la CES est de plus en plus attentive aux jugements rendus par cette instance communautaire concernant notamment la mobilité des travailleurs et le respect de leurs droits fondamentaux.

## **REPRÉSENTER LES TRAVAILLEURS DANS LE CADRE DU DIALOGUE SOCIAL EUROPÉEN**

Le dialogue social européen met autour de la même table les représentants des organisations syndicales et patronales et il englobe les discussions, les négociations et les actions communes entamées par les partenaires sociaux européens. Inscrit dans le Traité instituant la Communauté économique européenne (TCE), le dialogue social européen est un élément fondamental du modèle social européen.

Le dialogue entre partenaires sociaux existe aussi bien au plan intersectoriel que sectoriel. Les participants au dialogue intersectoriel, à savoir la CES, BUSINESSEUROPE (employeurs du secteur privé) / l'UEAPME (petites et moyennes entreprises) et le CEEP (employeurs du secteur public) ont conclu toute une série d'accords :

- Congé parental (1996), révisé en 2009 ;
- Travail à temps partiel (1997);
- Travail à durée déterminée (1999).

Ces accords ont été ratifiés par le Conseil des Ministres et font maintenant partie de la législation de l'UE.

Par la suite, les partenaires sociaux ont conclu des accords d'une nouvelle génération d'initiative « autonome », dont la mise en oeuvre aux niveaux national, sectoriel et de l'entreprise, a été confiée aux partenaires sociaux eux-mêmes :

- Télétravail (2002) ;
- Stress lié au travail (2004) ;
- Harcèlement et violence au travail (2007) ;
- Marchés du travail inclusifs (2010).

Enfin, il faut souligner la signature de cadres d'actions comme ceux sur la formation tout au long de la vie (2002) et sur l'égalité hommes-femmes (2005).

En mars 2012, les partenaires sociaux ont adopté leur quatrième programme de travail pluriannuel 2012-2014 qui place les jeunes et l'emploi comme deux des domaines principaux.

Le dialogue social a également lieu dans des secteurs industriels différents, coordonnés du côté syndical par les fédérations syndicales européennes. Les comités sectoriels de dialogue social traitent par exemple des questions relatives à la formation, au temps et aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité et à la libre circulation des travailleurs.

## **ORGANISER DES MOBILISATIONS EUROPÉENNES DE GRANDE ENVERGURE**

Afin de donner plus de poids à son action, la CES mobilise également ses membres en organisant des euro-manifestations ou des campagnes. Les euro-manifestations sont des moments forts du syndicalisme européen qui permettent de lui donner une grande visibilité.

# « IL N'Y A PAS D'AUTRE ISSUE QUE LA SOLIDARITÉ EUROPÉENNE »

Bien avant la chute de Lehman Brothers en 2008, la CES a été un des premiers acteurs à dénoncer les dangers du capitalisme financier sur l'économie. Depuis lors, le syndicat européen oeuvre pour peser dans les débats et fait des propositions pour une sortie de crise par le haut. Le dernier congrès de la CES s'est résolument engagé dans cette voie.

La CES propose la voie de la solidarité européenne comme issue à la crise. L'Europe est prise dans le piège de l'austérité. Les compressions budgétaires favorisent la récession. Les réponses politiques apportées jusqu'à présent sont essentiellement comptables et sont dénuées de vision politique à long terme.

De plus, le modèle social européen est en danger. Confrontés à une situation économique désespérée, la plupart des dirigeants européens ont affaibli les systèmes de protection sociale, exercé une pression à la baisse sur les salaires et attaqué les droits fondamentaux.

Des choix politiques urgents et différents doivent être faits dès aujourd'hui pour que l'Union européenne sorte de la spirale dangereuse dans laquelle elle se trouve. Dans ce cadre, la Confédération européenne des syndicats propose d'engager un débat pour un « Contrat social pour l'Europe », basé sur les négociations collectives, la gouvernance économique pour une croissance et des emplois durables, ainsi qu'une justice économique et sociale. Il s'agit de mettre en place des systèmes de solidarité durables, afin de surmonter la crise et d'affronter la mondialisation.

La démocratie ne doit pas être mise en péril à l'heure où les droites nationalistes se répandent en Europe. Cette dernière est à la croisée des chemins. La CES appelle tous les acteurs de la scène publique à être à la hauteur des défis économiques et politiques posés aujourd'hui. Le contrat social pour l'Europe propose d'engager ce débat.

